

13^e Journée annuelle d'appréciation des éducatrices et éducateurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le 30 octobre 2013

Résolution

Attendu que des années de recherche confirment les avantages de services de garde de grande qualité pour le développement intellectuel, affectif, social et physique des jeunes enfants et les résultats ultérieurs sur leur vie;

Attendu que les services de garde favorisent le mieux-être des enfants et répondent aux besoins des parents, des travailleuses et travailleurs en garderie et de l'ensemble de la communauté en soutenant la qualité de vie afin que les citoyennes et les citoyens puissent participer pleinement à la vie économique et sociale de leur collectivité et y contribuer;

Attendu que de nombreuses études montrent que des éducatrices et éducateurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants formés et bien informés sont l'élément le plus important dans les services de garde de qualité, et que de bons salaires et de bonnes conditions de travail sont associés à une meilleure satisfaction professionnelle et à un meilleur moral, et qu'un roulement de personnel moins élevé entraîne un niveau d'éducation et des soins de grande qualité;

Qu'il soit résolu que le 30 octobre 2013 soit désigné « 12^e Journée annuelle d'appréciation des éducatrices et éducateurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants » en reconnaissance de l'éducation, du dévouement et de l'engagement des travailleuses et travailleurs des services de garde envers les enfants, leurs familles et la qualité de vie de la collectivité.